E R E N
Eglise réformée évangélique
du canton de Neuchâtel

Neuchâtel, le 19 mars 2020

Mesdames, Messieurs,
cherEs amiEs en Christ,

Dans sa séance extraordinaire du 18 mars, le Conseil synodal a pris les mesures suivantes :

- Les rencontres des groupes de l'EREN dépassant le nombre de 5 personnes, y compris les Conseils paroissiaux et le Conseil synodal, sont suspendues jusqu'au 30 avril.

  Conséquence : le Conseil synodal, les Conseils paroissiaux et les commissions ne se réuniront plus. Ils prendront leurs décisions par mail ou conférence téléphonique.

- Les délégations de l'EREN sont suspendues jusqu'au 30 avril, sauf urgence et demande au président du Conseil synodal.

  Conséquences : les séances EREN, CER et suisses sont suspendues sauf si elles peuvent se faire par conférence téléphonique ou sur autorisation du président du Conseil synodal.

- Jusqu'au 30 avril au moins, toutes les activités de l'EREN sont suspendues (y compris les cultes).

- Pour les activités dans les institutions, les aumônières et aumôniers suivent les directives sanitaires des institutions en tenant compte de la suspension de toute activité réunissant plus de 5 personnes selon les mesures décidées par le Conseil synodal. Si une institution n'émet aucune mesure, les responsables sont à disposition pour décider avec les permanent-es de leur présence et sous quelle forme : pour le service Développement communautaire, Jacqueline Lavoyer-Bünzli, pour les services Aumôneries et Formation, Christian Miaz.

- Pour les Services funèbres, les célébrations se font dans l'intimité (à ce jour le 19.3.2020) : maximum 20 personnes, y compris le-la ministre et le personnel des entreprises des pompes funèbres.

  - Les services funèbres sont assurés par les permanent-es des paroisses. Il ne peut plus être fait appel aux retraités. Les paroisses s'organisent selon les consignes des RH.

  - Les entretiens de deuil continuent à se faire dans des locaux paroissiaux suffisamment grands et aérés pour garantir les normes sanitaires. Le ministre accompagnant avertit la famille de ne pas venir à plus de 4 personnes.

  - Lors de l'entretien de deuil, le-la ministre informe les familles qu'une cérémonie publique (avec ou sans urne) pourra être célébrée dès que les conditions le permettront. Dans ce cas, les ministres leur précisent que l'Eglise reprendra contact avec elles ultérieurement pour organiser ladite cérémonie.

- Deux types de cérémonie seront possibles : une cérémonie individuelle ou une cérémonie du souvenir réunissant plusieurs hommages liés à la période de la pandémie.

Les familles sont libres d'y renoncer, bien sûr, si la formule intime strict leur suffit.

- Les ministres remplissent la nouvelle fiche de l'EREN et l'envoient à la paroisse et à eren@eren.ch.
- Types de célébration :
  - Si les familles souhaitent seulement une cérémonie publique ultérieure, il est proposé que l'entretien se limite à un espace de parole avec une prière (et bougie par exemple).
  - Si les familles veulent une cérémonie dans la stricte intimité, sans cérémonie publique ultérieure, les ministres font comme d'habitude pour une telle cérémonie.
  - Si les familles souhaitent une cérémonie tout de suite (intimité stricte) et une cérémonie publique ultérieurement, le ministre informe que la première cérémonie, bien que personnalisée, ne contiendra pas de récit de vie, sauf s'il en voit la nécessité. Le but est de ne pas multiplier le travail en offrant à une famille deux services funèbres complets.
- Concernant le financement des cérémonies dans l'intimité, il est demandé aux ministres d'inviter la famille à la générosité par un don (les collectes sont supprimées).
- Le Conseil synodal informe les entreprises des pompes funèbres et leur demande de communiquer déjà aux familles les possibilités offertes par l'Eglise.
- Le Conseil synodal informe les autres Églises reconnues des mesures prises.

- Pour le temps de Pâques, l'EERS prévoit trois projets complémentaires sous le titre "Pâques, lumière d'espérance". Ces projets doivent être encore développés par l'EERS et transmis aux Églises cantonales pour qu'elles les adaptent à leur réalité. Dès la réception des projets définitifs, en principe la semaine prochaine, le Conseil synodal donnera aux paroisses les directives.
  Lors d'une conférence téléphonique, réunissant les présidences des Eglises réformées suisses, il a été demandé que ces actions puissent se faire de manière œcuménique. Une bonne nouvelle est parvenue au moment de la mise en page de la lettre : les projets auront un caractère œcuménique. La Conférence des évêques suisses est entrée matière. A son tour la Conférence des évêques a demandé à l'EERS d'inclure un projet supplémentaire, celui d'une **prière d'intercession tous les jeudis soirs à 20 h** pour les **personnes malades, le personnel soignant et les personnes seules/isolées**.

1. « Feu pascal » : Les espaces ecclésiaux sont fermés. Une possibilité consiste à allumer la lumière de Pâques partout simultanément, devant le temple de Jeudi-Saint, 9 avril au dimanche de Pâques, 12 avril 2020 compris. Tous les membres de la communauté sont conviés à contempler ce symbole et à laisser brûler une bougie sur le rebord d'une fenêtre durant la même période. Les personnes chargées de la liturgie des cultes télédiffusés mentionnés se sont déclarées disposées à adopter ce symbole de la lumière de Pâques comme signe de lien fort de nos communautés paroissiales, même en l'absence de rassemblement physique.

2. « Cloches pascales » : La sonnerie des cloches constitue un témoignage important de la présence des Églises dans la société. Ainsi, la sonnerie des cloches accompagne à un moment à définir le feu pascal.

3. « Aide pascale » : Même en temps de crise, nous pensons à autrui et vivons l'Évangile en actes. Le projet est en lien avec une collecte commune au profit de personnes qui souffrent.

4. « Prier » : prière d'intercession tous les jeudis soirs à 20 h pour les personnes malades, le personnel soignant et les personnes seules/isolées.

- Le Conseil synodal a décidé de reporter le Synode du 3 juin au 19 ou 26 août 2020.

  Conséquences : les soirées de présentation du processus EREN2023 et les préparations du Synode dans les Conseils paroissiaux sont reportées à des dates ultérieures.

Les temps sont angoissants pour plusieurs d'entre nous,
mais le Conseil synodal a confiance dans la force de résilience
qui habite les membres de l'EREN et la population neuchâteloise.

Il s'agit de faire face et de faire preuve de solidarité les un-es envers les autres.

Appliquons les mesures de protection nécessaires pour le bien du plus grand nombre.

Remercions et portant dans nos prières les personnes engagées sur le terrain sanitaire,
qui sont en première ligne.

Prions pour les personnes atteintes et les souffrances des personnes qui les entourent.

"C'est dans le calme et la confiance que sera notre force" (Esaïe 30,15).

Gardons la foi dans la certitude de l'amour de Dieu.

Le Conseil synodal.

Le Président du Conseil synodal,

Christian Miaz